

ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-333 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX – REHABILITATION DU PONT DU GENIE RUE DU CAPITAINE FULCRAND

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1:

La circulation sera interdite rue du Capitaine Fulcrand au niveau du pont du Génie du lundi 1^{er} juillet 2024 au mardi 2 juillet 2024 inclus.

Article 2:

La circulation s'effectuera pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes dans la rue de l'Egalité durant les travaux du lundi 1^{er} juillet 2024 au mardi 2 juillet 2024 inclus.

Article 3:

La circulation durant les travaux s'effectuera rue du Capitaine Fulcrand à double sens dans la partie comprise entre la rue Frégère et l'entrée du parking Marcel Gontier du lundi 1^{er} juillet 2024 au mardi 2 juillet 2024 inclus.

Article 4:

Un plan de déviation sera mis en place par l'entreprise.

Article 5:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « PEYRE CONSTRUCTIONS » effectuant les travaux.

Article 6:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 juin 2024.

Par délégation du Maire Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.